

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**17 NOVEMBRE 2014**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 17 novembre 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire  
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1  
Marc Boucher, conseiller au siège # 2  
Germain Émond, conseiller au siège # 3  
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4  
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Est absent : Mario Lévesque, conseiller au siège # 5

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Loader John Deere – Renouvellement du financement
3. Maison L'Essentielle - Caution
4. Passerelle rue du Souvenir – Gros-Morne
5. Opérateur en déneigement – Engagement d'un employé
6. Période de questions
7. Levée de la session

**193-11-2014    LOADER JOHN DEERE – RENOUELEMENT DU FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL**

Considérant que le crédit-bail John Deere arrive à échéance le 22/11/2014 ;

Considérant que le solde est de 89 491,95 \$ ;

Considérant que l'équipement cumulé 1975 heures de fonctionnement ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyé de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le refinancement du chargeur John Deere 544K auprès d'Équipements Sigma inc. (John Deere Financial) aux conditions suivantes :

Taux d'intérêt :            5,50 %  
Nombre de mois :            37 mois  
Mensualité :    2 638,00 \$ / mois (+ taxes applicables)

QUE le maire Serge Chrétien et la directrice générale & secrétaire-trésorière Suzanne Roy soit autorisé à signer tous les documents relatifs au renouvellement du financement Crédit-Bail.

Proposition adoptée

**194-11-2014    MAISON L'ESSENTIELLE – CAUTIONNEMENT**

Considérant que la Maison l'Essentielle, corporation sans but lucratif légalement constitué, désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 30 000 \$, remboursable sur trois (3) ans ;

Considérant que cette institution financière exige que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis se rende caution de cette obligation ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Germain Émond,  
Appuyé de Renaud Robinson,  
Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis se porte caution en faveur de la Maison l'Essentielle d'un montant de trente mille dollars (30 000 \$) selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de prêt joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1 – *Contrat de prêt*.

La présente est conditionnelle à ce que le montant du cautionnement ne dépasse, en aucun cas, 30 000 \$ et couvre uniquement le montant du prêt, sans les intérêts ou tout autre frais lié au contrat de prêt.

QUE le maire Serge Chrétien et la directrice générale et secrétaire-trésorière Suzanne Roy soient autorisés à signer la caution pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

**195-11-2014**

**PASSERELLE RUE DU SOUVENIR – GROS-MORNE**

Considérant que la réfection de la *Passerelle de la Rue du Souvenir* est admissible à l'aide financière de la Sécurité publique suite au décret relatif à la tempête post-tropicale "Arthur" ;

Considérant que l'admissibilité des travaux est conditionnelle à l'obtention par la Municipalité d'une servitude permanente sur les terrains privés donnant accès à la passerelle ;

Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande aux propriétaires concernés d'accorder une servitude permanente pour l'accès et l'installation de la passerelle reliant la Rue du Souvenir et la route 132, et ce, sans contrepartie monétaire ;

QUE la Municipalité s'engage à payer tous les honoraires professionnels relativement à l'enregistrement de servitudes au Registre foncier et ce conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises.

Proposition adoptée.

**196-11-2014**

**OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT – ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ**

Considérant que l'engagement d'un opérateur en déneigement sur appel est requis pour le secteur Mont-Louis suite à la démission du préposé en fonction ;

Considérant que le préposé au déneigement doit être disponible sur appel pour l'ensemble du territoire ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyé de Germain Émond,  
Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis procède à l'engagement de Valère Thibault à titre de préposé au déneigement sur appel. La politique de conditions de travail des employés municipaux s'applique.

Proposition adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**197-11-2014**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Germain Émond, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Serge Chrétien, maire

---

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.